

Peut-on être socialiste et gagner un million d'euros ?

- Des rouges sont cités dans les affaires de l'heure.
- Le PS dit pourtant rejeter les « rémunérations indécentes ».
- La droite et les patrons ne sont pas opposés aux salaires élevés, fussent-ils attribués à des socialistes.

Dans une organisation patronale, on nous avait mis en garde : « Les patrons n'aiment pas beaucoup répondre à ce genre de questions. » De fait : plusieurs ont décliné notre offre de s'exprimer sur le salaire des patrons et l'opportunité, pour un dirigeant socialiste (voyez Stéphane Moreau), de toucher un million d'euros. Des politiques aussi ont préféré s'abstenir. Attention, sujet délicat...

Quasi tous les patrons interrogés jugent même notre question « peut-on être un patron socialiste et gagner un million ? » « mal posée », voire « à côté de la plaque ». Pour eux, l'appartenance idéologique n'est pas au cœur du débat, ni d'ailleurs un sujet entre eux. Voyons donc comment politiques, patrons, politologue se positionnent.

Le politologue Pierre Vercauteren (UCL) replace d'emblée les choses dans leur contexte : « Comment évaluer le travail de dirigeants à haute responsabilité en termes de rémunération, et ce, dans un contexte de concurrence ? » Pour lui, la balise, c'est « la justice sociale ». Certainement pour « un parti qui en fait un élément central de son programme ». Et il ajoute : « Le débat

sur la bonne gouvernance a surgi à l'occasion de différentes affaires, (Agusta...). Mais aujourd'hui, il porte aussi sur la légitimité du salaire des dirigeants. Car on ne demande plus seulement aux politiques de rester dans la légalité, mais d'avoir un comportement de plus en plus vertueux. » C'est aussi ainsi que le député CDH Georges Dalmagne pose le débat : « La question des inégalités est majeure dans nos sociétés, car elles augmentent, ce qui crée un problème de cohésion sociale et de dignité humaine. »

Voilà pourquoi le regard de leurs collègues sur les socialistes est (très) peu amène.

La preuve par le député wallon CDH Dimitri Fourny : « Oui, qu'un patron d'un service public gagne autant (Stéphane Moreau, NDLR), cela me choque. » Georges Dalmagne acquiesce : « Il faut une certaine cohérence entre les valeurs qu'on affirme et les comportements. Quand on professe l'égalité, qu'on a des valeurs de gauche, il faut se les appliquer à soi-même. »

« Accommodements déraisonnables »

Voilà qui est clair. Mais les propos libéraux sont bien plus sévères encore. « Quand on se définit socialiste, on a une double responsabilité : vis-à-vis de sa propre dignité et une responsabilité sociale collective, lance le député MR, Richard Miller. Se dire socialiste et jouer avec des revenus extrêmement importants, cela relève quand même du foutage de gueule ! Il y a eu des dérives et elles sont surtout le fait de gens qui se

disent socialistes. »

Les rouges plus déviants que les autres ? C'est plutôt dû au statut de parti dominant, nuance-t-on. « La mainmise du PS sur tous les rouages publics, en Wallonie, à Bruxelles, attire ce genre de comportements », dit Miller. « Quand un parti domine depuis un siècle, de mauvaises pratiques se mettent en place, et cela entraîne des dérives, appuie Benoît Friart, député MR et patron de la Brasserie St-Feuillien. C'est tout le succès du PTB : les salaires du PS l'éloignent du monde ouvrier ; les élus PTB peuvent dire, eux, "je gagne la même chose que vous". »

Voilà pourquoi Richard Miller assume sa sévérité : « Avec les montants dont on parle, il n'est plus possible à certains de se déclarer membres du PS. Et on est en droit de se poser la question : ces personnes prennent-elles la carte du PS parce qu'elles savent qu'elles vont faire carrière et s'enrichir, ou par prise de conscience réelle ? On constate l'utilisation du PS par cupidité personnelle. Il faut retrouver un équilibre. Sinon, le PS va rester dedans, le PTB ayant un discours qui tranche par rapport aux accommodements socialistes déraisonnables. »

Pourtant – si plus d'un socialiste est englué dans le scandale Publifin/Nethys – on retrouve... les socialistes parmi les plus déchainés contre les rouges qui bénéficient de rémunérations XXL.

Le député PS Ahmed Laaouej est catégorique : « On ne peut se dire socialiste et percevoir un salaire exorbitant, parce que cela fait de vous un homme d'argent, de capital. Ce qui est assez incompatible avec l'idée

que je me fais du socialisme. » Tranchante, Laurette Onkelinx, cheffe de groupe PS à la Chambre, a également « un problème avec ce socialisme » : « *Moi, je n'admets pas ça. C'est inacceptable. Rien ne justifie de tels écarts de rémunérations avec ceux qui tirent le diable par la queue. Mais cela vaut pour tout le monde.* » Et le député wallon Patrick Prévot est tout aussi péremptoire : « *Je ne me retrouve pas dans un schéma où Stéphane Moreau percevait une rémunération outrancière dans une entreprise à capitaux publics, en étant mandataire, socialiste de surcroît. Comme socialiste, il faut défendre des valeurs : solidarité, égalité, justice sociale.* » A les entendre, les socialistes dénoncent donc les excès salariaux. Faites ce que je dis, pas ce que je fais ? C'est un peu le reproche formulé par Pierre Rion, business angel et président du Conseil numérique wallon : « *Il est paradoxal de s'afficher avec la couleur d'un parti - quel qu'il soit - qui prônerait une modération salariale des patrons et ne s'appliquerait pas les mêmes règles...* »

Patron bien payé et PS ? Et alors...

Ne déduisez cependant pas que le

monde économique condamne fermement les rouges. Pour les patrons, l'étiquette politique n'est pas le cœur du débat. Ce qui compte, c'est qu'un dirigeant soit justement rémunéré en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de la concurrence. Comme Pierre Rion, ils jugent même globalement qu'« *il serait dommage de se priver de talents, fussent-ils du côté gauche de l'échiquier.* » Et qu'il n'y a pas de contradiction à bien rémunérer un patron qui serait socialiste.

« *Je ne vois pas de raison d'empêcher un socialiste d'être chef d'entreprise, dans le public ou le privé, ce qui implique une rémunération au moins convenable* », lance ainsi Jean-Claude Daoust, de la société éponyme. Sinon « *c'est un peu comme si on interdisait d'avoir une opinion politique. Si quelqu'un est compétent, je me fiche de sa couleur.* » La question ne se pose pas d'avantage pour Etienne Davignon (Brussels Airlines) : « *Pour bien faire son métier, un dirigeant mérite son salaire. Il n'a pas à être honteux de recevoir le salaire décidé par la structure qui l'emploie. On va lui demander de renoncer à ce que la structure lui propose ? Si, au-delà d'un certain montant, il estime ne*

pas être en ligne avec ses convictions, il peut en rétrocéder une partie à qui il veut. » « *La couleur politique des patrons n'est pas un sujet* » pour Didier Malherbe non plus, administrateur délégué d'UCB-Belgique et président du comité de gestion du Forem. « *Je n'ai pas de problème à ce qu'un grand patron du Bel 20 soit socialiste ou ait une carte de parti.* »

D'ailleurs, les décisions qu'ils prennent relèvent avant tout de stratégies d'entreprises, pas de choix politiques, disent les patrons. Préoccupations économiques et de société se mêlent. Sans parler des multinationales dont les décisions sont parfois prises à l'étranger. Alors, la couleur politique du boss... « *Je ne sais pas si je suis un patron socialiste ou de droite ; ces clivages deviennent de plus en plus flous*, lance ainsi Bernard Delvaux, administrateur délégué de la Sonaca. *Mais suis-je préoccupé de l'emploi ? Oui.* » Pour lui, « *on trouve chez les patrons tout le spectre de la solidarité et de l'égoïsme que l'on retrouve dans la société.* » On nous glisse même : « *Il y a des patrons qui ont des théories d'extrême droite sur l'immigration mais veulent maintenir l'emploi peu qualifié dans leur région...* » ■

MARTINE DUBUISSON

PLAFONNER LE SALAIRE DES PATRONS

C'est la gauche qui le défend

Pour éviter les dérives salariales, certains veulent plafonner les rémunérations des patrons. Ahmed Laaouej, député PS, a déposé des textes pour « *limiter les écarts salariaux dans les entreprises, publiques et privées.* ». L'idée ? Imposer un écart maximum de 1 à 20 entre le salaire le plus bas et le plus élevé (outre la norme de 290.000 euros déjà prévue pour les dirigeants d'entreprise publique). Laurette Onkelinx abonde : « *Il faut une règle générale, sans échappatoire, dans le public*

comme le privé. Avant les années 80, on était dans un rapport salarial de 1 à 30 ; puis, avec la politique libérale, cela a explosé. Nous voulons en revenir à quelque chose d'éthique. » Et Patrick Prévot prône un plafond dans le privé, « *296.000 euros pouvant être une juste mesure.* »

Au MR, on n'est pas chaud. « *Si on veut un bon manager, public ou privé, il faut un salaire attractif, selon le député-patron Benoît Friart. Car si on limite les salaires en Belgique, le risque est de voir nos managers partir à l'étranger.* » Le plafond ne séduit pas davantage les patrons. « *Il y a*

une liaison logique entre responsabilité et rémunération, dit Jean-Claude Daoust. *Limiter les rémunérations des top managers, je pense que c'est une erreur. Cela a un côté démagogique et il ne faut pas se plaindre alors de trouver au sommet des gens moins compétents.* » Pierre Rion (business angel) n'est pas preneur non plus : « *La rémunération d'un CEO suit la loi de l'offre et de la demande. Si les actionnaires jugent que l'oiseau rare à engager va contribuer au bon développement de l'entreprise, ils paieront un prix de marché.* »

M.A.D.

L'idée du « salaire légitime » dans le public

L'idée revient souvent : sans salaire élevé, on n'attire pas la même qualité de manager. Mais dans les entreprises publiques, PS et CDH plaident clairement pour une limitation des rémunérations. « *Quand on agit dans le cadre d'un projet public, les rémunérations doivent être limitées, défend le député Dimitri Fourny (CDH). Est-il raisonnable qu'un patron d'une entreprise publique gagne trois fois le salaire du Premier ministre ?* » CDH aussi, Georges Dallemagne prône dès lors « *un système de barèmes, avec un plafonnement et une référence avec ce que l'on trouve au gouvernement fédéral* ».

Que pensent les patrons de ces limitations ? Pas chauds... Prenez Bernard Dalvaux (Sonaca) : « *S'il a de bonnes compétences, que la boîte est bien gérée, que les objectifs sont clairs, cela ne me gêne pas que le patron soit très bien payé. Surtout quand on voit les besoins de réforme d'entreprises de service public. La bonne question est : l'argent public est-il bien géré et tout ça se fait-il dans la transparence et la légalité ?* » Le politologue Pierre Vercauteren (UCL) le rejoint en somme : « *Si la gestion est efficace, permet la création d'emplois et que le niveau de rémunération correspond au niveau de justice sociale* », un patron public peut être bien payé. « *Il faut voir si le salaire est légitime par rapport à d'autres qui exercent la même fonction et aux résultats.* » Mais il ajoute : « *Se poser la question de la légitimité du salaire est indispensable car cela répond à une sensibilité profonde de l'opinion et parce qu'un salaire ne va pas de soi, a fortiori s'il provient de fonds publics.* » Mais un plafond de 290.000 euros ne séduit guère nos patrons. « *J'aime assez l'idée d'avoir un maximum, dit ainsi Jean-Claude Daoust, mais 290.000 euros, c'est fort bas et l'on peut ainsi se priver de certaines compétences.* » Même opinion chez Didier Malherbe (UCB) : « *Il est extrêmement difficile de fixer une règle générale : 290.000 euros pour les plus hauts responsables de la SNCB avec les contraintes gigantesques d'un point de vue managérial, disponibilité..., cela me semble le bas de l'échelle.* »

M.A.D.

Le tabou du secteur privé

Comme le dit le politologue Pierre Vercauteren (UCL) : « *Dans le privé, il est difficile d'imposer des balises en raison de la concurrence du marché. Mais il peut être sage de pratiquer une politique de juste mesure pour contribuer à la paix sociale dans l'entreprise.* » Voilà pourquoi, si le PS aimerait imposer des règles ici aussi, les autres ne suivent guère. « *Dans le privé, il faut respecter la liberté* », estime Dimitri Fourny (CDH). « *Je ne vois pas bien comment on pourrait imposer un plafonnement dans des entreprises où l'actionnariat est parfois international, appuie son collègue Georges Dallemagne. Mais par les règles fiscales, on pourrait décourager les salaires scandaleux, en jouant sur une fiscalité dissuasive au-delà d'un certain montant.* »

Seule la loi permettrait en effet de baliser les salaires du privé. Mais pour les patrons, on touche manifestement là à un tabou. « *Dans le privé, la rémunération est fonction du conseil d'administration, avalisé par l'assemblée générale, explique Jean-Claude Daoust. C'est donc de la responsabilité de l'entreprise. Qui peut souhaiter rémunérer de façon importante son dirigeant pour le fidéliser. Une majorité de dirigeants ont d'ailleurs une rémunération justifiable au regard de leur responsabilité.* »

Didier Malherbe (UCB-Belgique) acquiesce : « *Moins il y a de règles, mieux c'est.* » Etienne Davignon (Brussels Airlines) aussi : « *C'est aux actionnaires de déterminer les règles. Bien sûr, il y a la notion de décence, mais ce n'est pas une notion qui se légifère. Ce qui me gêne dans le plafonnement, c'est qu'il veut créer un système égalitaire dans des situations qui ne sont pas les mêmes. L'élément important est qu'il y ait une partie fixe et une partie variable, car on ne peut rémunérer les gens de la même manière s'ils réussissent leur mission ou pas.* » C'est une idée répandue dans le monde patronal. Pierre Rion, par exemple, défend une rémunération patronale « *composée d'une partie fixe et d'une partie variable dûment contrôlée, en fonction des objectifs longs termes fixés.* »

M.A.D.